

## Travaux de concertation dans le cadre de la préparation de la stratégie du volet régional du FEADER post 2020 en région Nouvelle Aquitaine

Compte-rendu du groupe de concertation sur la thématique « Montagne » du 13 octobre 2020 à Bordeaux (Salle plénière du Conseil Régional)

### Personnes présentes

59 personnes ont participé à ce groupe de concertation sur la thématique « Montagne ». Des acteurs institutionnels (Etat et Région), des acteurs techniques, professionnel, associatif ou encore économique ont participé à ce temps d'échange. La liste précise de ces participants est présentée en annexe au compte-rendu.

### Ordre du jour

Rappel de l'ordre du jour :

- Discours introductifs
- Présentation du déroulé de la matinée
- Partie 1 : Eléments de contexte et de calendrier
- Partie 2 : Bilan et enseignements de la programmation 2014-2020
- Partie 3 : PAC post 2020 : quels leviers pour répondre aux enjeux du territoire en zone de Montagne ?
- Temps d'échanges
- Conclusion

### Pistes de réflexions pour les interventions Montagne dans le cadre de la programmation du FEADER 2023- 2027

L'agriculture en zone de Montagne et le pastoralisme sont au centre de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les territoires en zone de Montagne font l'objet de plusieurs politiques (Convention inter-régionale du massif Pyrénéen ; convention inter-régionale de Massif central, FEDER ...).

L'objectif de la Région est de mettre en place une politique Montagne unifiée pour l'ensemble de la région, en prenant en compte les spécificités des Massifs.

Compte-tenu de l'expérience acquise sur la programmation 2014-2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité poursuivre les interventions établies et les étendre sur l'ensemble de son territoire. La Région souhaite profiter de la programmation 2023-2027 pour simplifier les futurs dispositifs, améliorer leur lisibilité, et augmenter leur effet levier en zone de Montagne.

La Région a soumis aux participants les évolutions envisagées pour la future programmation (voir schéma) dont les principales sont les suivantes :

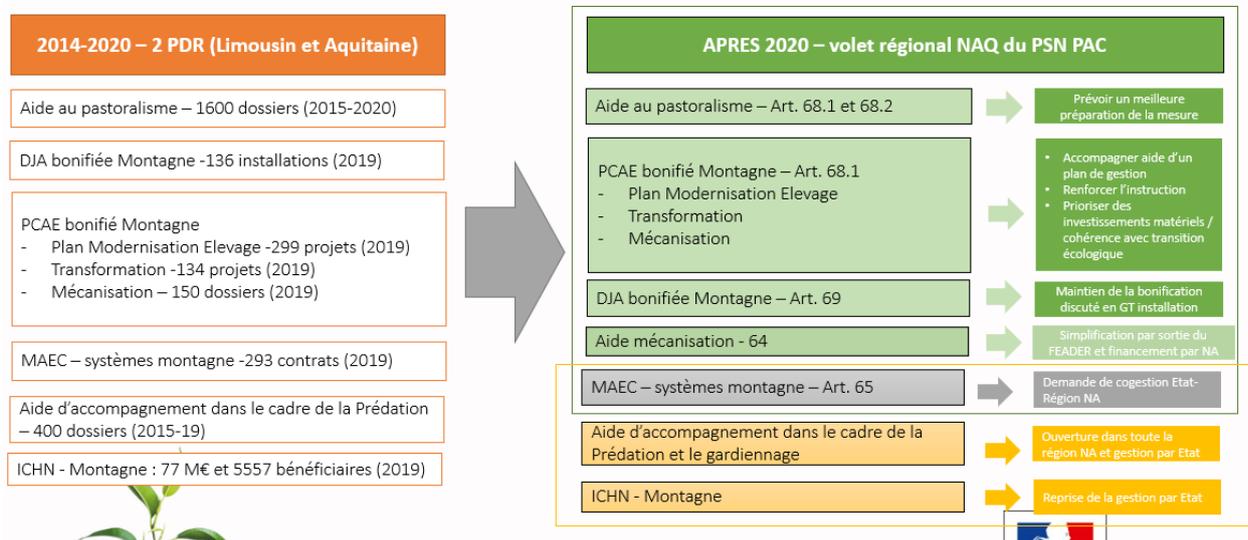
- Dissociation de l'aide à l'adaptation contre la Prédation dont le pilotage reviendra à l'Etat de l'aide au pastoralisme.
- Lancement d'un travail partenarial (Régions - ACAP<sup>1</sup> - SIDAM<sup>2</sup>) sur FEDER/FEADER, pour mobiliser de l'inter-fonds et avoir une cohérence entre programmes Massifs et PSN.
- Recherche d'une adéquation entre les plans de gestion pastoraux et les programmes Natura 2000 afin d'avoir une vision globale des actions mises en œuvre sur la montagne.

<sup>1</sup> Association des chambres d'agriculture des Pyrénées

<sup>2</sup> Service interdépartemental pour l'animation du Massif central

- Reconstitution de l'ensemble des mesures de la programmation avec plusieurs évolutions proposées :
  - o Aide au pastoralisme hors prédation : la Région s'attachera à mieux préparer la mesure en fonction de la typologie des investissements : animation/ études, gardiennage, portage.
  - o PCAE bonifié : une réflexion est en cours pour favoriser des investissements cohérent à la transition écologique
  - o DJA bonifiée : la question de la bonification montagne sera discutée en GT installation.
  - o Aide à la mécanisation en montagne : par souci de simplification et compte tenu des montants ; le FEADER ne sera pas mobilisé sur cette mesure mais par les fonds propres de la Région et étendu à tout le territoire.
  - o MAEC Système de montagne : la région souhaite maintenir les MAEC territorialisées et a demandé de pouvoir assurer un copilotage avec l'Etat.
  - o L'ICHN sera maintenu et le pilotage reviendra aux services de l'Etat.

#### PAC Post 2020 : évolutions envisagées en termes d'interventions



Les participants ont été amenés à s'exprimer sur les interventions.

#### Bilan des échanges sur les propositions de stratégie Montagne via le FEADER 2023-2027

D'une façon générale, les participants ont partagé les besoins identifiés par la Région et le constat d'une trop grande complexité des dispositifs d'aides existants. Ils souscrivent également à la reconduction des dispositifs d'aides présentés et à leur nécessaire simplification.

D'un point de vue général, plusieurs participants ont alerté la Région sur la perte de production et d'attractivité de l'agriculture de montagne, en dépit des dispositifs d'aide. Dans ce contexte la poursuite de la maquette à budget constant ne permettra pas d'inverser la tendance. Il est nécessaire que l'acte de production en montagne soit soutenu, via des investissements productifs et une communication adéquate pour favoriser l'attrait de ces territoires.

Plusieurs sujets actuellement traités au niveau national mais impactant directement la profession régionale sont abordés par les participants :

- Les professionnels ne souhaitent pas que l'ex-dispositif 7.6A « aide à l'accompagnement contre la prédation » soit financé sur le FEADER mais par le budget du ministère de l'écologie.

- Concernant les besoins identifiés par la Région, le besoin de préserver le pâturage en « prairies permanentes » est jugé restrictif. En effet, après un certain nombre d'années et en absence de labour, les prairies à rotation longue sont reclassées automatiquement en prairie permanente et sont soumises à des règles strictes. Ces prairies reclassées ne peuvent donc plus être cultivées et cette situation peut entraver la gestion fourragère des exploitations, notamment pour celles situées dans les zones de moyenne montagne du Massif Central.
- Les zones bénéficiant de l'ICHN hors montagne ; des zones intermédiaires et des zones de basse montagne doivent être prises en compte dans la mesure où ces territoires sont fortement impactés par le changement climatique. Les MAEC doivent pouvoir être fléchées sur ces zones pour compenser l'impact cumulé du changement climatique, de l'évolution démographique et économique et les accompagner vers des modèles plus résilients.

La Région a bien conscience de ces enjeux qui dépasse son périmètre d'intervention. Avec le décroisement entre mesures SIGC<sup>3</sup> et mesures HSGIC<sup>4</sup> ; la 7.6A sera pilotée par l'Etat. Concernant le reclassement des prairies à rotation longue en prairies permanentes, la Région relaiera la question à l'Etat. Concernant les zones intermédiaires, ce point dépasse le cadre de la discussion. La justification d'une aide différenciée en zones intermédiaires pour des investissements nécessite la démonstration d'un surcoût ce qui n'est pas forcément le cas. En revanche, la prise en compte du changement climatique est une composante majeure de la feuille de route Néoterra. L'enveloppe FEADER pourra donc être mobilisée par les exploitations de ces zones pour accélérer la transition écologique de l'agriculture déjà engagée.

Plusieurs participants ont souligné que le besoin d'installation en moyenne-montagne doit être accompagné car il permet le maintien du pastoralisme en haute-montagne, sans quoi ces territoires ne deviendraient que des zones de transhumance. Les estives sont primordiales car elles représentent la continuité des petites exploitations du piémont.

Les participants ont également souligné qu'une politique Montagne unique doit prendre en compte les différences d'agriculture des massifs pyrénéens et du massif central. Alors les exploitations pyrénéennes bénéficient de SIQO dynamiques, les exploitations du massif central doivent être soutenues dans la valorisation de leurs produits. Cela met en exergue le besoin de dynamiser les entreprises de transformation à l'aval de la filière qui valorisent ces produits et soutiennent l'emploi en zones rurales.

Par ailleurs, il faut distinguer zone de montagne et zone de massif (soutenues via les crédits nationaux hors agriculture). Les zones de massifs font l'objet de contrats de plan interrégionaux massifs (crédits régionaux viennent donc en face des crédits nationaux + FNADT<sup>5</sup>). Il y a une complémentarité entre la politique agricole et non agricole en montagne, ainsi les actions de formations de bergers sont financées par le FNADT.

La volonté de simplification est souhaitable, il semble que FEADER 2023-2027 permette de limiter le recours aux devis. La Région indique le choix définitif n'est pas fait mais plusieurs options de couts

---

<sup>3</sup> Mesures SIGC : mesures Système intégré de gestion de contrôles (mesures surfaciques : MAEC, ICHN, BIO, 1<sup>er</sup> pilier)

<sup>4</sup> Mesures HSGIC : mesures Hors système intégré de gestion et de contrôle (mesures investissements, projets...)

<sup>5</sup> Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

simplifiés sont possibles et en cours d'études selon les dispositifs : taux forfaitaire environnés<sup>6</sup> ; montants forfaitaires<sup>7</sup> ; barèmes<sup>8</sup>.

### **Conclusion et perspectives sur la stratégie Montagne soutenue via le FEADER 2023-2027**

Les échanges avec les participants montrent une convergence de vues sur le renouvellement des dispositifs 2014-2020, leur déploiement sur l'ensemble du territoire ainsi que sur la volonté de simplification. Certaines questions dépassent la seule compétence de la Région.

La priorité de la Région est bien de proposer une politique montagne unifiée et simplifiée bénéficiant de l'expérience acquise sur 2014-2020 et complémentaire des autres interventions. Concernant les mesures HSGIC, les enjeux entre les massifs sont différents avec des typologies d'exploitations propres mais un même enjeu de soutenir l'activité de production en Montagne par des investissements (PCE) et des installations (DJA) bonifiés. Le dispositif d'aide au pastoralisme sera reconduit dans la mesure où le fonctionnement obtenu satisfait les parties prenantes. La mesure mécanisation, sera étendue sur toute la zone de montage et financée par crédits propres hors FEADER. Concernant les MAEC SHP, la Région est en attente de la réponse de l'Etat pour assurer le copilotage de ces mesures.

Beaucoup d'incertitudes existent quant à la maquette budgétaire finale. Il y a une stratégie d'optimisation budgétaire que la Région doit mener afin de maximiser la consommation de l'enveloppe FEADER relance sur 2021-2023 et anticiper la réduction des crédits sur la programmation 2023-2027.

---

<sup>6</sup> Pourcentage fixe forfaitaire.

<sup>7</sup> Montants fixes définis en début de projet

<sup>8</sup> Montants fixés par unité constituant le projet

**Annexe I : Liste des participants**

Nom	Prénom	Structure
AGUERRE	Cécile	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques
ARTANO GARMENDIA	Coralie	Association des 4 Commissions Syndicales
AUZQUI	MIRENTXU	ELB-Confédération Paysanne du Pays Basque
BARRET	Claudette	Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
BERTRAND	Olivier	Cnpf Nvle Aquitaine Ceser Nvle Aquitaine
BIGRE	Nadia	Région NA Dir Agri
BLANC	Jean-Marie	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
BONNEAU	François	Conseil départemental de Charente
CASTAN	Michel	UR COFOR Nouvelle Aquitaine
CAVAILLES	Guillaume	Association Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)
CHABRERIE	Valérie	MODEF
CHARBONNIER	Ludovic	Crédit agricole Aquitaine
CHAUMOND	Lise	Région Nouvelle-Aquitaine
CORNELISSEN	Tony	Chambre régionale agriculture
COUTAND	Thierry	Région NA
DARLET	Marie	Région Nouvelle-Aquitaine
DE BOUTRAY	ANTOINE	OFFICE NATIONAL DES FORETS
DEBOVE	Christophe	SGAR
DORE	Jocelyn	CDC CONVERGENCE GARONNE
DUFOUR	Daniel	Région Nouvelle-Aquitaine
DUMAS	Bertrand	Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine
DUNATE	Michel	BIONA/ BLE
DUPRAT	Jean-Rémi	DRAAF
DUQUET	Samuel	Crédit Agricole Centre France
DUVOISIN	Hélène	Région NAQ
FARRENG	Laurence	Parlement européen
GENEIX	Lea	Sidam
GHISALBERTI	Laetitia	DRAAF
GOUANELLE	Colette	SEPANSO
GOURDET	Sébastien	ETF NOUVELLE AQUITAINE
GRANET	Céline	ASP
GUIRAL	Isabelle	Région tourisme
HABERSTOCK	Francis	Chambre d'Agriculture de la Creuse
HADJI	hadjira	region NAQ
HERVY	Claire	Région Nouvelle-Aquitaine
ILBERT	nicolas	Région NA
ILBERT	Nicolas	Région NA
LAPHITZ	Maidier	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques
LARRIEU	Laure	Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine
LE TALLEC	Nolwenn	Région Nouvelle-Aquitaine
LEROUSSEAU	Pascal	Chambre d'Agriculture de la Creuse
MAGNES	Noëllie	Région Nouvelle-Aquitaine
MICHELUZZI	Catherine	CRA NA

MICHON	Florence	Département Creuse
MONTEPINI	Julien	Région Nouvelle Aquitaine
ORAIN	Antoine	Agglomération du Bocage Bressuirais
ORVAIN	Jerome	Région NA
PONS	EMILIE	COORDINATION RURALE HAUTE-VIENNE
REIGUE	Christian	MODEF
SAINTE MARIE	Andde	Conseiller Régional
SAUVESTRE	Jacques	Région Nouvelle-Aquitaine
TARDY	Clément	MODEF
TISLE	JOELLE	DDTM 64
TOMASINI	PEGGY	REGION NOUVELLE-AQUITAINE
TOURAND	Olivier	Chambre d'Agriculture de la Creuse
UTHURRIAGUE	Sébastien	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques
VEAU	Virginie	DDT 23
YOHANA	Emmanuelle	CAPB /Service Montagne